

# FONTENILLES Info

Numéro 2015-02 Juin 2015 Périodique d'informations municipales





PAGES 6&7

CONCERTS

DOSSIER SPECIAL FINANCES & BUDGET PAGES 8 à 11



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE PAGES 18 & 19



## **Edito**

## Le Mot du Maire

Chères Fontenilloises et chers Fontenillois



**Fabienne VITRICE** Maire de **Fontenilles** 

Lors du dernier Fontenilles info, vous avez pris connaissance des orientations budgétaires choisies par l'ensemble du Conseil Municipal. Ces orientations ont été confirmées lors du vote du budget communal voté à l'unanimité. Ce budget 2015 montre bien la volonté de maintenir et développer un certain niveau d'équipements, de remettre en état et sécuriser des axes routiers détériorés et de 📗 rénover l'éclairage public. L'enjeu reste de réaliser nos ambitions tout en prenant en compte les baisses de dotations d'Etat.

Nous mettons ainsi l'accent sur le pôle éducatif et routier : deux ouvertures de classes au groupe scolaire de Génibrat avec l'achat de mobilier et de matériel de cuisine, des travaux de réhabilitation et du renouvellement de matériel à l'école de La Fontaine. Des quartiers ont été sécurisés et rénovés (route de Saiguéde) et | d'autres seront dotés dans l'année 2015 (Larcan, Cantalauze et Magne).

Durant l'été, les services techniques de la mairie ne seront pas en reste et auront à charge les habituels travaux d'été pour lesquels nous avons été sollicités afin que les équipements culturels et sportifs ainsi que les écoles retrouvent leur éclat pour accueillir les enfants et les associations de Fontenilles dans les meilleures conditions à la rentrée.

Nous serons ainsi fin prêts pour le forum des associations prévu le premier weekend de septembre par la municipalité. Un moment important qui permet a chacun de s'inscrire dans une activité ou club de son choix, de susciter quelques vocations et d'aller a la rencontre les uns des autres.

Un autre des engagements forts de notre mandat se réalise avec la création de l'association Comité des Fêtes, à qui nous souhaitons la bienvenue, qui organisera désormais les fêtes de Fontenilles. Nous vous attendons nombreux du 19 au 21 juin pour assister à l'embrasement de l'église et partager le convivial apéritif offert le dimanche midi par la municipalité, suivi par le traditionnel repas.

Cette année, la fête rime avec le premier jour de l'été et son solstice qui nous invitera à profiter de sa longue nuit pour échanger et tisser Ensemble le lien social qui nous est cher. Longue nuit également autour du lac de l'Espêche pour participer à la première Nuit des Etoiles, rendue possible grâce à l'extinction de l'éclairage public dans ce lotissement.

Il est donc temps pour moi de vous souhaiter de belles fêtes de Fontenilles et de bonnes vacances pleines de beaux souvenirs à ramener pour la rentrée.

Fabienne VITRICE Maire de Fontenilles

Les orientations budgétaires ont été confirmés à l'unanimité lors du vote du budget

## **Vie Municipale**

# Rencontre avec les collégiens de La Corogne (Espagne)

C'est avec un plaisir partagé que Fabienne VITRICE, Maire de Fontenilles, accompagnée de Lucien DOLAGBENU, adjoint en charge de la jeunesse et membre du Conseil d'Administration du Collège, a reçu ce lundi 27 avril les collégiens du Lycée de La Corogne, ville de Galice en Espagne, dans le cadre du projet de rapprochement avec le Collège Irène Joliot-Curie de Fontenilles.

Dans la salle du Conseil Municipal, elle s'est prêtée au jeu des questions désormais rituelles du fonctionnement français d'une mairie, du gouvernement et de notre administration face à un public bien au fait de l'actualité française et très intéressé.



« Aller à la rencontre de l'autre et de sa culture est un réel enrichissement pour chacun d'entre nous et je vous remercie ainsi que vos professeurs de l'intérêt que vous portez à Fontenilles » a conclue Mme le Maire avant de remercier tous les élèves pour le présent qui lui a été offert : une réplique en porcelaine du Lycée de la Corogne. Cet échange a pu être prolongé le lendemain lors de la rencontre avec les familles d'accueil au collège. A cette occasion, Mme LEME, principale du collège n'a pas oublié de remercier la mairie pour son implication et sa participation financière qui permet de pérenniser des projets cette envergure.

En espérant de nouvelles rencontres avec ces jeunes espagnols à Fontenilles ou à La Corogne. Qui sait...

## **En image**

Cérémonie au Monument aux Morts, en l'honneur du 70ème anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale et en souvenir de toutes les victimes, civiles et militaires.

Les allocutions de M. François BEYRIES, sous-préfet de Muret (qui nous a fait l'honneur de sa 1ère visite officielle à cette occasion), de Mme Fabienne VITRICE, Maire de Fontenilles, et de M. Edmond LAZERGE, ancien élu, ont eu lieu en présence de nombreux élus du canton et de membres du Conseil Municipal.





## Cadre de vie

Philippe NIVERT Adjoint au Maire Travaux et Patrimoine, Communications



# "Eteignez les lumières, allumons les étoiles"

Les habitants des Magnolias ont répondu présent à l'invitation envoyée à participer à la 1ère réunion publique sur l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, de 1 heure à 5 heures, à titre expérimental.

Après un exposé complet sur le projet au niveau du lotissement des Magnolias, l'auditoire, composé de

Fontenillois, mais également de maires et représentants des communes alentours (Brax, Sainte-Foy, Léguevin, Saint-Lys) ont écouté avec attention les différents intervenants :

- ⇒ Fabienne VITRICE, Maire de Fontenilles, pour la présentation de la démarche,
- ⇒ Philippe NIVERT et Sandrine SARRAZIN, pour les aspects technico-économiques,
- ⇒ Le lieutenant POGOLOTTI, commandant la brigade de gendarmerie de Saint-Lys, pour les aspects sécurité,
- Sébastien VAUCLAIR, docteur en astrophysique, sur les progrès attendus au niveau de la pollution lumineuse, mais également au niveau de la faune et de la flore nocturne, sans oublier les rythmes biologiques humains.



S'en est suivi un débat sous forme de questions/réponses qui a permis d'avancer sur certains points du projet. Un comité de pilotage est chargé de suivre l'expérimentation et d'émettre à son issue une conclusion : le maintien de la coupure ou son arrêt, ou toute solution intermédiaire, et son extension à d'autres parties de Fontenilles.

Si vous êtes intéressés pour suivre ce dossier, inscrivezvous sur la boîte mail « allumonslesetoiles@villefontenilles.fr »; ou contactez nous tout simplement pour émettre un avis. Tous les messages seront compilés par le comité de pilotage, et seront pris en compte au moment de la conclusion, qui devra être rendue en décembre 2015.

Le comité de pilotage, composé des membres du conseil municipal et d'habitants des Magnolias (photo ci contre), s'est déjà réuni afin de préparer les prochaines réunions, post-coupure!



Nelly RIBAUT, Muriel ROUILLES, Marc BARTHES, Sandrine SARRAZIN, Taraneh JUHEL, Laurent BARDOU, Didier MARTINCOURT, Philippe NIVERT

(absents sur la photo : Antoine ROCCHI , Christophe CLEMENT et Stéphane FLEURY)



Le Comité de pilotage « Extinction éclairage public Magnolias » est heureux de vous inviter à la première manifestation induite par l'extinction de l'éclairage public sur le lotissement des Magnolias.

Cette première se déroulera le 7 août : la première Nuit des Etoiles de Fontenilles, autour du lac de l'Espêche.

Les amateurs sont invités à se rejoindre vers 22h30, avec ou sans télescope, pour admirer les étoiles, sans pollution lumineuse! Des associations d'astronomes seront présentes pour guider les néophytes dans leurs premières découvertes: il parait que Saturne sera au rendez-vous!

# La fête locale reprendra ses quartiers du 19 au 21 juin

Avant tout, nous tenons à remercier les anciens élus, notamment M. Gérard GAUTIE, ancien adjoint au maire délégué entre autres aux fêtes et cérémonies. Il a porté à bras le corps plusieurs années l'organisation de la fête locale pour nous permettre de créer du lien social tout en nous divertissant en famille

Cette année, une nouvelle page s'ouvre avec la création de l'association du comité des fêtes. Nous nous sommes engagés à créer un comité des fêtes pour accompagner l'évolution de notre commune, chose faite après un an de notre mandature. Notre volonté est de remettre au centre bourg de notre commune, de l'animation, d'en faire un lieu festif, de rencontres conviviales, familiales et citoyennes.

Nous en avons fait la démonstration en janvier dernier en convergeant au centre bourg, très nombreux, pour défendre la liberté qui nous est chère. Le mois de juin, faisons du centre bourg un temps fort du vivre ensemble pour construire et renforcer la solidarité et la fraternité.

Le Comité des Fêtes, pour son baptême du feu, nous invite à investir le centre bourg de Fontenilles du 19 au 21 juin, entre attractions foraines et concerts, de nombreuses activités sont au menu, notamment le spectacle pyro-musical qui aura lieu le samedi 20 juin. Ces incontournables réjouissances s'accompagneront toutefois de quelques aménagements dans les trajets des bus scolaires, ainsi que de la mise en place de limitations de stationnement des véhicules durant l'événement.

Ainsi, dès le vendredi 19 juin au matin, après le passage des bus de ramassage scolaire, la circulation sera fermée sur l'avenue du 19 mars. Les accès à la place Sylvain Darlas seront interdits aux véhicules du samedi 20 juin à partir de 12h au dimanche 21 juin à 13h.

Nous vous attendons nombreux pour participer à notre fête locale!

#### Quelques images des fêtes 2014





# **Dossier Spécial**

Christophe TOUNTEVICH

Adjoint au Maire

Urbanisme et Finances



# Les Finances et le budget

Dans le numéro précédent du Fontenilles Info, vous avez pu prendre connaissance des orientations budgétaires de notre commune pour cette année 2015.

Après la présentation en conseil municipal du Débat d'Orientation Budgétaire 2015 (DOB) fin mars, le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget 2015 en ce début avril. Malgré un contexte national et local incertain, il traduit la volonté de la commune de maintenir une offre de services de qualité tout en s'inscrivant dans une gestion maîtrisée.

Un budget communal est un acte fort pour la vie de la collectivité. Contrairement au budget de l'Etat, le budget communal doit être équilibré.

## **Qu'est ce qu'un Budget Communal?**

Le budget est réparti en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

- ⇒ La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année.
- **⊃** La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours.

## **Décisions majeures**

- **○** Approbation du compte administratif 2014
- Vote du compte de gestion
- → Affectation du résultat : excédent de fonctionnement cumulé de 1,7 M€
- Débat d'Orientation Budgétaire 2015 (DOB)
- **⇒** Vote du budget primitif 2015
- **○** Vote des taux d'imposition 2015

### Le budget 2015, nos priorités :

- ➡ Mise en place d'un suivi budgétaire par Fonction ( suivi analytique ),
- Maîtrise des charges de fonctionnement,
- Mutualisation des dépenses,
- Développement de l'autofinancement des investissements,
- Hausse limitée des taux communaux,
- Maintien et amélioration du cadre de vie, les travaux d'entretien et de rénovation, voirie, éclairage public,
- → Accompagnement des familles dans les domaines du scolaire et de la jeunesse,
- ⇒ Soutien au milieu associatif local : maintien des subventions auxquelles s'ajoutent les subventions en nature ( mise à disposition d'équipements, de matériels et de moyens humains ),
- Maîtrise des consommations d'énergie (gaz, électricité).

## **En chiffres:**

Le budget 2015 de Fontenilles, c'est 5,9 M€ répartis comme suit:

- Budget de fonctionnement : 4,9 M€
- Budget d'investissement (auto-financement) : environ 1 M€

## La parole à Christophe Tountevich, adjoint délégué aux Finances

## Fontenilles Info: Un an après vos nouvelles fonctions en tant qu'adjoint délégué aux Finances, quel bilan faites-vous de l'année 2014?

Christophe Tountevich: Tout d'abord pour ce premier exercice de l'équipe municipale, j'ai souhaité dès le départ impliquer une équipe d'élus à travers une commission Finance, composée d'élus majoritaires, d'élus de l'opposition et présidée par Mme le Maire. Il est important pour moi de m'appuyer sur les compétences de tous. Cela a permis de définir très tôt les orientations et la projection pour ces prochaines années.

Je souhaite également souligner et remercier l'implication entière des agents de la commune qui ont su s'adapter à une méthodologie de travail nouvelle et différente.

J'ai également souhaité impliquer et responsabiliser tous les adjoints de part leur délégation mais aussi l'ensemble de l'équipe municipale, car il me semble essentiel de faire connaître les orientations financières à tous les élus afin que tous prennent conscience des orientations et des contraintes.

Concernant l'exercice 2014, pour la première fois depuis de nombreuses années, la commune a dégagé une épargne nette positive ( capacité d'autofinancement ). Nous travaillons à pérenniser ce résultat et à le renforcer malgré des contraintes imposées à notre collectivité par la loi de finances.

#### F.I: Quelles sont les grandes lignes du budget 2015 ?

**C.T**: La commune n'échappera pas aux baisses des dotations de l'état. Entre 2015 et 2020, la commune perdra environ 1,4M€ de dotations. Cette baisse aura un impact tout aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Il faut dès à présent en prendre les mesures et mener des actions pour anticiper ces baisses.

Sur l'année écoulée, à travers la commission Finances, nous avons déjà pris des engagements et mené des actions pour équilibrer notre budget 2015 mais aussi celui des années futures.

#### F.I: Quelles sont les mesures que vous avez déjà mises en place ?

**C.T**: D'une manière générale, un des signes d'effort entrepris pour ce budget 2015 est que nos charges prévisionnelles 2015 sont constantes (nos charges 215 sont équivalentes au résultat de 2014). Cette maîtrise des charges est le point central de notre travail.

Ensuite, dès Juin 2014, j'ai souhaité mettre en place un suivi des dépenses par service. Cette répartition permet de suivre parfaitement les dépenses par affectation et de mieux contrôler ces coûts au budget de référence.

Notre maîtrise des coûts se répercute naturellement sur l'ensemble de nos charges.

Les charges de personnel représentent environ 50% du budget de fonctionnement. Pour les maîtriser, nous maintenons depuis 2012 un gel des embauches et le non remplacement d'agents partant à la retraite.

Notre travail s'est également porté sur d'autres postes d'économies, tels que les renégociations des contrats énergétiques, dimensionnés à notre besoin, renégociation des contrats de services, mutualisation des dépenses inter-service...

### F.I: Ces mesures seront elles suffisantes?

**C.T**: Difficile d'y répondre mais je suis certain qu'il faut que l'on continue à travailler, à confirmer des pistes de réflexions déjà engagées cette année. Il y a encore beaucoup d'incertitudes dues aux prochaines lois de finance, la commune subira-t-elle des baisses de dotations supplémentaires en plus des 1,4M€? Je ne peux pas l'affirmer.

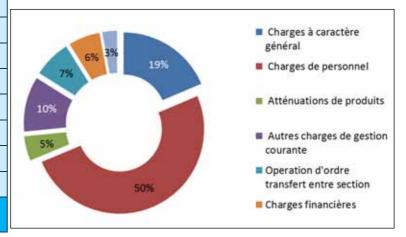
Malgré cette rigueur financière, l'équipe municipale ne peut pas se satisfaire d'un simple maintien à l'équilibre, si nous souhaitons continuer à investir et à porter une vraie politique de croissance pour notre commune.

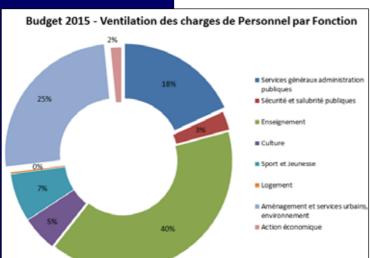
# **Dossier Spécial**

# Les Finances et le budget

#### **Charges de fonctionnement 2015** Charges à caractère général 907.356 € Charges de personnel 2.442.755 € Atténuations de produits 229.909€ Autres charges de gestion courante 511.309 € Opération d'ordre transfert entre section 351.734€ Charges financières 295.180 € Charges exceptionnelles 137.745 € **Total charges de fonctionnement** 4.875.989 €

### Budget 2015 - Charges de fonctionnement : 4 900 k€

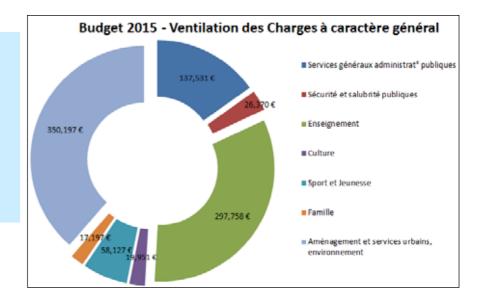




Ventilation des charges de personnel par fonction	
Services généraux administration publiques	441.506 €
Sécurité et salubrité publiques	66.337€
Enseignement	972.862 €
Culture	125.952 €
Sport et Jeunesse	172.147€
Logement	5.629€
Aménagement et services urbains, environnement	620.310 €
Action économique	38.012€
Total des charges de personnels par fonction	2.442.755 €

### Charges à caractère général : 907 k€

Eau, assainissement Énergie, électricité Chauffage urbain Carburants Contrats de prestation de services Maintenance Assurances



# Entre équilibre et rigueur

Recettes de fonctionnement	2015
Impôts et taxes	2.926.514€
Dotations et Subventions	1.207.917€
Produits de Service	386.951€
Atténuations de charges	58.004€
Produits exceptionnels larges *	7.072 €
Résultat reporté	320.164€
Total recettes de fonctionnement	4.586.458 €



Taxe d'Habitation : 16,15%

TFB: Taxe Foncière Bâtie: 22,91%

TFNB: Taxe Foncière non Bâtie: 117,78%

#### Vote des taux communaux 2015 : +0,5%

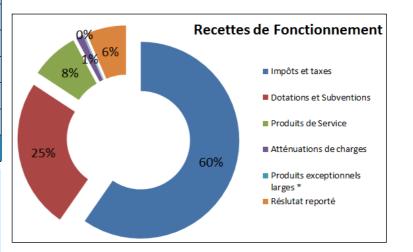
## Limiter la hausse

Taxe d'Habitation : 16,23%

Taux FCTVA

TFB: Taxe Foncière Bâti: 23,02%

TFNB: Taxe Foncière non Bâtie: 118,37%



Transfert excédent BA: 1M€ en 2014

## **Investissement 2015**

Dépenses d'investissement

1 M€ (autofinancement)

25% de taux de subvention (HT),
90% des dépenses éligibles au FCTVA

## Proposition des dépenses d'investissement 2015

16,4 %

Education	122.200 €
Culture	15.000 €
Voirie - Pool Routier	357.500 €
Patrimoine - Bâtiments - Cadre de vie	84.500 €
Milieu Associatif	5.000 €
Matériel Services Techniques	212.000 €
Police Municipal - Sécurité	30.000 €
Cimetière - extension 110.000	
Total Investissement 2015 ( autofinancé)	936.200 €

## **Environnement**

Sandrine SARRAZIN Adjointe au Maire Environnement



# La Station d'épuration de Fontenilles : un travail de longue haleine !

En septembre 2012, après 7 mois de travaux, la nouvelle station d'épuration du village était mise en eau pour une capacité de 3.000 équivalent-habitants (eH).

Cet équipement, conçu pour une durée de vie limitée dans l'attente de la construction de la station intercommunale de 30.000 eH sur la commune de La Salvetat-Saint-Gilles, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA - Réseau 31), devait être démantelé fin 2014.

Cependant il avait été envisagé dès sa conception que la station pourrait fonctionner au-delà de cette date butoir s'il s'avérait que des retards étaient pris dans la construction de l'ouvrage du SMEA ou si une solution de maintien en parallèle était acceptée. A cet effet, la commune souhaitait réaliser initialement une station de 4 000 eH, qui aurait couvert les besoins en matière d'urbanisme. Les services de l'Etat n'ont autorisé qu'une 3 000 eH.

Courant mars 2015, le SMEA a annoncé des retards conséquents dans la livraison de l'ouvrage, mettant une nouvelle fois la commune de Fontenilles devant une situation bloquante.

Une nouvelle mise en demeure a été déposée à l'encontre de la commune par Monsieur le Préfet afin d'une part de ne pas augmenter la charge hydraulique de la station d'épuration (STEP) et d'autre part de traiter correctement les effluents rentrants suite à des dysfonctionnements liés à leur nature même. En effet, il s'est avéré dès la mise en route de la station que des pics de concentration en matière organique d'origine industrielle et en graisses étaient constatés ponctuellement, colmatant ainsi les membranes et réduisant fortement le débit à traiter. Une campagne a été menée en partenariat avec notre gestionnaire Veolia afin de localiser l'origine de ces effluents. Depuis les désagréments rencontrés ont fortement diminué, rendant l'effluent entrant de type « domestique ».

A ce titre, il est rappelé que conformément au règlement d'assainissement collectif approuvé le 24 novembre 2014 (consultable sur le site de la mairie), les eaux usées admises dans le réseau sont les eaux usées domestiques (provenant des cuisines, lavabos, salles de bain, toilettes et installations similaires) et les eaux usées assimilables à des eaux domestiques sous réserve qu'elles répondent aux prescriptions techniques définies dans le règlement. Les rejets autres que domestiques doivent préalablement être autorisés par la collectivité. Les volumes et la charge de pollution issus de l'activité industrielle doivent rester compatibles avec le dimensionnement de notre installation de traitement.

A tout moment, un contrôle de conformité aussi bien des raccordements que des installations intérieures peut être réalisée par la collectivité aux frais du propriétaire.

#### Décisions du Conseil Municipal

Le conseil municipal a décidé le 21 mai dernier d'autoriser le lancement de travaux en vue d'étendre la station à 5.000 eH en vue d'intégrer la révision du PLU en cours.

Ces travaux permettront de répondre aux besoins de la commune en matière d'urbanisme. Une demande de pérennisation de nos équipements sera sollicitée en parallèle compte tenu de la lenteur du projet intercommunal et d'une éventuelle remise en question.

Des subventions seront sollicitées, certaines sont d'ores et déjà acquises, parmi elles la participation de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) marquant la volonté affirmée de l'Etat d'aider la commune de Fontenilles sur ce lourd dossier.

Les travaux devraient démarrer, après réalisation des démarches administratives, en septembre 2015, pour une durée estimée d'un an.

## Tara Cons Eco-

Taraneh JUHEL Conseillère déléguée Eco-énergies

## **Développement Durable**





Dans le cadre de la convention « Echos du Futur Fontenilles : EF² » signée entre Fontenilles et l'Institut National Polytechnique (INP) de Toulouse, une équipe de 5 futurs ingénieurs, M. PRINCIPAUD, W. LAUNAY, T. STARK, J. PIERROT et C. LOTTEAU, s'est penchée sur la

problématique de la réhabilitation de la salle polyvalente de l'Espace Marcel Clermont (EMC) afin d'établir un bilan énergétique et de proposer des améliorations à apporter en privilégiant les énergies alternatives et renouvelables pour la production de la chaleur et de l'électricité.

## Les conclusions de cette étude ont été présentées aux élus le 9 mars 2015.

L'Espace Marcel Clermont est un complexe qui accueille différentes activités sportives (basket-ball, tennis, artsmartiaux, pétanque) ainsi que culturelles (danse, artsplastiques). Le public de la salle est diversifié : écoles maternelles, primaires, cours juniors/adultes.

Cet espace fait également office de salle polyvalente et accueille les spectacles des diverses manifestations. D'une superficie de  $1812 \, \text{m}^2$ , elle est divisée en deux zones : les salles sportives ( $1500 \, \text{m}^2$ ) et les salles annexes construites dans un second temps pour accueillir les clubs-house du tennis et de la pétanque ( $312 \, \text{m}^2$ ).



Ce bâtiment, construit au début des années 1980, présente de très faibles performances énergétiques, avec un besoin élevé en chauffage et d'importantes déperditions de chaleur. En France le secteur du bâtiment représente 43% de consommation d'énergie globale et 25% d'émission de CO².Le bilan énergétique de ce bâtiment est assez pauvre : le renouvellement d'air à lui seul représente 34% des pertes thermiques et les pertes par le sol 22%. Suivi par celle des murs (20%) et de la toiture (14%). D'autres facteurs, comme la mauvaise gestion de l'éclairage viennent alourdir la consommation d'énergie de cette salle.

Conformément aux accords signés lors du sommet de Kyoto en 1997, une réduction de 80% de consommation d'énergie est attendue avant 2050. La réhabilitation des anciens bâtis est un axe d'amélioration non négligeable.

Pour améliorer le bilan énergétique de l'EMC, le projet a comme ambition de proposer une **étude comparative des matériels écologiques et renouvelables**:

- L'utilisation de la fibre de bois peut apporter une baisse d'environ 11,5% de perte de chaleur au niveau des murs.
- ➡ Le changement de moyen de chauffage est un autre axe d'amélioration : par exemple l'installation d'une pompe à chaleur ou le chauffage aux granulés de bois comme moyen de chauffage et de production de l'eau chaude.
- □ La programmation intelligente des lumières et de la ventilation de cette salle ainsi que les détecteurs de présence peuvent apporter un plus dans cet élan d'économie d'énergie et celui du respect de l'environnement.

Il est également important de noter que la réhabilitation de l'espace Marcel Clermont, construit à moins de 500 mètres de l'église de Fontenilles, classée monument historique, est soumise à une règlementation spécifique. Les solutions qui seront retenues devront permettre un retour sur investissement dans un temps raisonnable.

## Vie associative

Lucien DOLAGBENU
Adjoint au Maire
Culture, Jeunesse, Animation,
Vie associative et sportive



# Un nouveau-né: FONTENILLES Mémo

Fontenilles se dote d'un agenda des évènements qui paraîtra tous les 6 mois encarté dans le Fontenilles Info.

Pourquoi ce nouveau support d'information?

Tout d'abord en partant du constat suivant : certaines associations ont et ont eu des initiatives heureuses, en organisant des événements sur notre commune mais les efforts consentis par elles ne sont pas souvent récompensés par la fréquentation du public. Toutes les semaines, il y a, à Fontenilles, des événements riches et variés.



Les associations avec lesquelles nous avons échangé soulèvent la difficulté d'information vers le public.

Nous avons donc décidé, il y a quelques mois, de regrouper des personnes ressources du monde associatif culture et loisirs qui ont porté et organisé un événement culturel sur la commune ces dernières années. Plusieurs réunions de travail nous ont permis de proposer « FONTENILLES Mémo » avec le concours très important de Isabelle CAUBET, directrice de la Médiathèque.

Ce nouvel outil vise à renforcer les actions d'information sur les événements culturels, sportifs et de loisir. Il s'agit de susciter l'intérêt des Fontenilloises et Fontenillois pour les activités en contribuant à l'information des citoyens et en valorisant l'action des associations et des services qui interviennent dans ces domaines.

Ce groupe de travail va s'élargir sous forme de réunions publiques sur le thème de la culture à Fontenilles. Nous souhaitons écouter et recueillir les attentes des administrés et les faire participer à l'enrichissement des événements culturels de la commune. Nous pensons organiser cette réunion courant septembre 2015.

## **Culture**

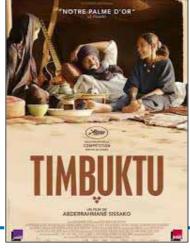
# Médiathèque

# Une offre multimédia élargie

La médiathèque met à votre disposition un fonds de DVD prêté par la médiathèque départementale. Il est constitué essentiellement de grands classiques du cinéma et de documentaires. Désormais la médiathèque est en mesure de proposer un fonds propre de DVD avec les dernières nouveautés les plus attendues.

La médiathèque dispose de deux ordinateurs dont l'usage était réservé jusqu'à présents aux seuls adhérents. Désormais leur utilisation est libre et gratuite pour tous. La médiathèque est également équipée d'une connexion wifi libre et gratuite.

La médiathèque continue de proposer les dernières nouveautés en romans et CD, des lectures pour les enfants un mercredi par mois, des ateliers pendants les vacances, des expositions thématiques ou artistiques variées.







Philippe NIVERT
Adjoint au Maire
Travaux et Patrimoine,
Communications

## **Communication**

# Nouvelle rubrique sur le site de Fontenilles

Il nous a paru important de mettre en place la rubrique « Offres / Recherches Services », sous forme de petites annonces, afin de soutenir le milieu des services au niveau des Fontenillois, d'apporter de la visibilité à ces métiers et surtout de créer du lien social au niveau du village.



### La Mairie propose ce service avec des conditions :

- L'annonce doit générer de l'activité sur Fontenilles,
- La mairie n'assume aucune responsabilité au niveau de la relation générée par cette annonce,
- La mairie se réserve le droit de bloquer une annonce en cas d'irrégularité ; un mail expliquera la décision,
- Seules les annonces déposées sur le site à travers la rubrique « Offres / Recherches Services » et le formulaire disponible (voir ci-dessus) seront prises en compte ,
- Les annonces seront visible sur le site ville-fontenilles.fr pour une durée de 1 mois.

Annie DEGEILH Adjointe au Maire Affaires Sociales



# Les orientations du Centre Communal d'Action Sociale pour 2015

Suite à l'augmentation et à la diversification des demandes d'aides formulées par les Fontenillois, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est appelé à réviser la répartition de son budget. Il sera malheureusement impossible de maintenir la gratuité des manifestations à destination des aînés: la sortie estivale et repas de Noël.

De ce fait, nous avons soumis un questionnaire aux ainés de plus de 64 ans, en leur demandant de faire un choix entre les deux manifestations, si nous étions dans l'impossibilité de financer les deux et de préciser le montant de leur participation.

Voici les résultats ci-dessous :

Merci aux 103 foyers qui ont répondu et qui représentent la moitié des personnes concernées.

51 foyers ont retenu le repas :

- 32 avec une participation de 10€
- ⇒ 15 avec une participation de 15€
- 4 avec une participation indifférente

32 foyers ont retenu la sortie :

- ⇒ 14 avec une participation de 15€
- ⇒ 15 avec une participation de 20€
- 3 avec une participation indifférente

Sur les 14 foyers qui veulent garder les deux, 6 veulent que l'on maintienne la gratuité. Enfin 4 foyers souhaitent que l'on supprime les deux pour faire des économies.

#### En conclusion:

Nous **maintenons les deux évènements** avec une participation qui sera votée lors de la prochaine réunion du CCAS .

La sortie se fera vers mi-juillet si nous trouvons une solution pour la restauration.

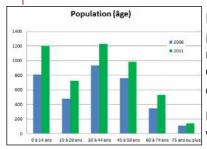
Retenez le samedi 12 décembre pour le repas de Noël.



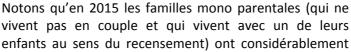
## **Etude Sociale de la Commune**

Le CCAS est très sollicité par des demandes de plus en plus importantes d'aides et se doit de choisir des orientations pertinentes à l'écoute des besoins.

Pour mettre en place des actions adaptées aux besoins, le CCAS a sollicité une étudiante en BTS conseillère en économie sociale et familiale de l'institut LIMAYRAC afin de mener une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) basée sur les données INSEE (années 2006 et 2011), du Conseil Général, de la CAF, de Pôle Emploi et ainsi avoir une photographie plus réaliste.



Nous vous proposons quelques chiffres qui illustrent la population fontenilloise en 2011 (date du précédent recensement) enrichis par des données de 2013 et 2015. Cette analyse sera affinée ultérieurement, grâce aux données du recensement de février 2015.



Structure familliale

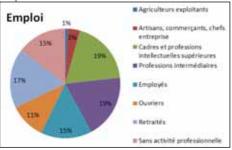
2006
868
2011
609
475
334
90 77

Famile monoparentale
Couple avec enfant(s) Couple sans enfant
Homme seul

augmenté. Une étude sur les écoles et le collège recense 127 familles ; à ce chiffre, il faudrait rajouter des familles dont les enfants sont lycéens sans fratrie au collège et en élémentaire.

### L'emploi :

Répartition socio professionnelle en 2011

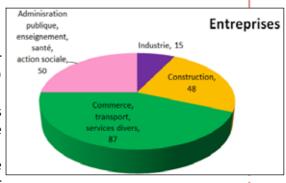


Nombre d'entreprise par secteur d'activité au 1<sup>er</sup> janvier 2013

En 2011, le salaire moyen à Fontenilles est de 2.585€, à Toulouse, il est de 2.381€.

En 2015, le revenu net par famille fontenilloise est de 3.636 €, pour

Fonsorbes il est de 3.117 € et St Lys de 2.775 €.



En 2011, le taux de chômage à Fontenilles était de 7% (et identique à 2006) alors qu'il est à 9,4% au national. En 2014, 25 jeunes fontenillois (14 filles et 11 garçons de 17 à 26 ans) se sont inscrits à la mission locale de Muret :

- les 17-20 ans représentent 48%
- les niveaux d'étude les plus représentés sont l'abandon en fin de CAP-BEP, fin de seconde ou 1ére ou terminale (sans BAC) du lycée général

En 2015, les demandeurs d'emploi hommes /femmes sont à égalité de représentativité.

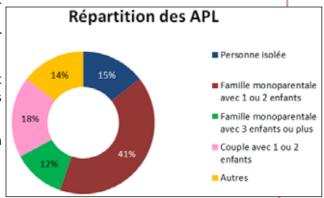
#### Le logement en 2011 :

- Propriétaires : 1.382 ménages
- Locataires : 280 ménages, dont 87 sont en logement social et 19 sont logés gratuitement
- ⇒ Il y a 59 logements vacants sur la commune. A noter qu'il n'y a plus de logement vacant en 2015.

En 2013, 190 aides au logement : 44 allocations de logement familial (ALF), 21 allocations de logement social (ALS) et 125 aides personnalisées au logement (APL).

76 Aides Personnalisées au Logement (APL) bénéficient d'un logement social et sont répartis de la façon suivante

Encore merci à Coralie CAMINO pour son travail



# Le Plan Communal de Sauvegarde

Philippe PIGATTO Adjoint au Maire Développement Economique



En cas de catastrophe survenant sur son territoire, le maire est en première ligne. Aux côtés de son conseil municipal et assisté des services communaux, il est tenu d'assurer la sécurité de ses administrés, au titre de ses pouvoirs de police. Pour ce faire, le maire s'appuie sur le plan communal de sauvegarde qui identifie et organise les actions qui devront être mises en œuvre par la commune en cas de crise.

#### Ce Plan Communal de Sauvegarde, PCS, a été approuvé par un arrêté du 20 janvier 2015.

Le PCS est un document consultable en Mairie qui prépare de façon préventive les différents acteurs (élus, agents, pompiers,...) à la gestion des risques qui ont pu être identifiés sur la commune. Il se base essentiellement sur le DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) établi par la Préfecture de Haute-Garonne et des moyens disponibles, afin que la commune s'organise pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population.

#### Quels sont les risques qui concernent la commune de Fontenilles ?

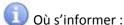
4 grandes catégories de risques ont été identifiées :

Risque météorologique, risque nucléaire, risque sismique et les mouvements de terrain.

## Les risques météorologiques



Le risque « pluies inondations » concerne les 4 cours d'eau qui traversent la commune de Fontenilles à savoir l'Aussonnelle, Fonbrennes, Vidaillon et Lascrabères. La crue de référence est celle de 1875. Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) est en cours d'élaboration avec les services de l'Etat. Il a pour objectif de réduire les risques en fixant les règles relatives à l'occupation des sols et aux prescriptions de sécurité applicables à de nouvelles constructions en zone inondable. Les cartes de ces aléas (l'aléa est la probabilité d'apparition d'un phénomène donné sur un territoire donné, dans une période de référence donnée) sont disponibles sur le site de la préfecture : <a href="http://www.haute-garonne.gouv.fr">http://www.haute-garonne.gouv.fr</a>.



Sur le site internet de Météo France : <a href="http://france.meteofrance.com/vigilance/">http://france.meteofrance.com/vigilance/</a> Sur le répondeur dédié non surtaxé de vigilance météorologique de Météo France : 05.67.22.95.00

## **⇒** Le risque nucléaire

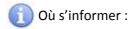
La commune de Fontenilles n'est pas directement soumise aux effets directs d'un accident nucléaire (irradiations), car elle est située à plus de 110 Km de la centrale nucléaire la plus proche (Centrale nucléaire EDF de Golfech). Des retombées radioactives peuvent néanmoins survenir et contenir de l'iode radioactif qui peut se fixer sur la glande thyroïde et augmenter le risque de cancer de cet organe. La prise de comprimés d'iodure de potassium stable protège efficacement la thyroïde par saturation, en empêchant l'iode radioactif de s'y concentrer : la thyroïde est alors préservée.

La commune est organisée en conséquence pour distribuer les comprimés d'iode.

## Le risque sismique

Le risque sismique est évalué comme très faible sur la commune : niveau 1 sur une échelle de 5 niveaux.

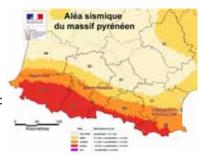
1	Très faible
2	Faible
3	Modéré
4	Moyen
5	Fort



Pour le risque sismique, consultez le site Internet :

http://www.prim.net/

Sur le site du gouvernement consacré au plan séisme : www.planseisme.fr



## Les mouvements de terrain

Ce risque s'inscrit dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) concernant les mouvements différentiels de terrain.

La commune de Fontenilles est en particulier concernée par le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux dans le département de la Haute-Garonne.

Ce phénomène est lié aux caractéristiques de certaines argiles. Ces dernières sous l'alternance de périodes très contrastées (humidité-sécheresse) subissent des variations de volume (retrait/gonflement). Lors de sécheresse prononcée et/ou durable, la diminution de la teneur en eau des argiles génère un phénomène de retrait (apparition de fissures et une réduction du volume de ces dernières). Lors des premières pluies, la réhydratation des argiles engendre un gonflement Ces variations de volume provoque des tassements localisés, et/ou différentiels préjudiciables aux constructions.

Dans le cas de constructions nouvelles, nous vous invitons à vous rapprocher du service urbanisme de la commune pour connaître les prescriptions relatives à ce risque.

La mairie de Fontenilles, à l'occasion d'une réunion publique qui se déroulera au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015, communiquera de façon plus précise sur le Plan Communal de Sauvegarde et publiera prochainement sur son site internet les fiches des bonnes pratiques en cas de survenance d'un de ces risques.

## **NUMEROS D'URGENCES:**

Numéro d'appel d'urgence européen : **112** 

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

SAMU: **15** 

Gendarmerie (ou police) : **17** ou 05 34 47 01 80

Pompiers: 18

#### Autres numéros utiles :

Dépannage 24h/24 GAZ : 0800 47 33 33

Accueil Gaz Naturel Raccordement : 0 810 224 000

Urgence Electricité: 0801 131 333

Clinique Occitanie Muret : 05 61 51 88 88

Hôpital PURPAN : 05 61 77 22 33
 Hôpital RANGUEUIL : 05 61 32 25 33

Urgence Médecins : 0 805 85 31 31 (nuit, week-end et jour férié)

Urgence eaux, Syndicat des eaux : 05 61 56 00 00 (choix 4)

Pharmacie de Fontenilles : 05 61 91 42 00

## Retrouvez nous sur www.ville-fontenilles.fr

## La Mairie

#### La mairie est ouverte:

🕏 Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Le samedi : de 9h à 12h Fermeture les samedis :

⇒13 juin

tous les samedis entre le 11 Juillet et le 15 Août

#### Pour contacter la mairie:

Téléphone : 05.61.91.55.80

Mail: accueil@ville-fontenilles.fr



## Permanences des Elus

Mme le Maire : le mercredi de 18h15 à 19h45

Vous pouvez rencontrer les adjoints au Maire sur rendez-vous: Christophe TOUNTEVICH, Philippe NIVERT, Christel BLASY, Lucien DOLAGBENU, Annie DEGEILH, Philippe PIGATTO (le lundi) et Sandrine SARRAZIN. Contacter la mairie pour pouvoir prendre rendez-vous.

## Halte aux décibels!

Conformément à l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996, sont autorisés l'utilisation d'appareils et engins dans les créneaux horaires suivants :

#### **Engins de loisirs**

Appareils de bricolage ou jardinage : tondeuses, tronçonneuses, motoculteurs, scies mécaniques,...

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

⇒ Le samedi: de 9h à 12h et de 15h à 19h

Le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h et de 16h à 18h

#### **Engins professionnels**

Les engins bruyants doivent être interrompus entre 20h et 7h, ainsi que toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf cas d'intervention urgente, ou sur dérogation exceptionnelle accordée par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

#### **Animaux**

Les possesseurs d'animaux doivent prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

#### **Fontenilles Info**

Périodique d'informations municipales Comité de rédaction : Mairie de Fontenilles

Directrice de publication : Fabienne Vitrice Rédacteur en chef : Philippe Nivert

Conception: Jordane Oudot

Elus ayant participé à la rédaction des articles : Annie Degeilh, Lucien Dolagbenu, Taraneh Juhel, Philippe

Nivert, Philippe Pigatto, Sandrine Sarrazin, Christophe Tountevich

Merci à Isabelle Caubet, de la Médiathèque de Fontenilles et à Fanny pour ses créations graphiques

Dépôt légal à parution

Impression: BCR Imprimeur-SIRET 382 547 610 00032 - Tel: 05.62.67.77.08 - Site http://bcr-imprimeur.com

Votre imprimeur participe activement au respect de l'environnement, en retraitant ses déchets, en utilisant des encres végétales et des papiers issus de forêts durablement gérées